

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est
réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame
le Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du - 9 AVR. 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 3 avril 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*s
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, M. Pascal MARESCAUX, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :

- Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-04-09-04

Élections et désignation des délégués extérieurs

Désignation des délégués à l'Association des Anciens de Linselles (ADAL)

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Il convient de nommer des représentants du Conseil Municipal au sein d'organisations extérieures.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur la délégation reprise ci-après :

- Désignation de deux délégués à l'Association des Anciens de Linselles (ADAL).

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de proposer à la désignation de nouveaux représentants. Il vous est donc proposé de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein de cette structure.

L'élection des membres de la commission peut se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du Conseil Municipal, la règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de deux membres délégués représentants de la Ville au sein de l'Association des Anciens de Linselles (ADAL).

OPÉRATION DE DÉSIGNATION

Obligation : Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (sans panachage ni vote préférentiel)

Vote à main levée si accord unanime des Conseillers Municipaux

À défaut : scrutin secret

Les listes proposées sont :

Liste 1 : Groupe « Linselles Cap sur l'avenir »

DÉLÉGUÉS	
1	Madame Isabelle POLLET
2	Monsieur Alexandre VERHELST

Liste 2 : Groupe « Agir Différemment pour Linselles »

DÉLÉGUÉS	
1	M/Mme
2	M/Mme

Il ne sera donné aucun siège aux membres de la liste 2 du groupe « Agir Différemment pour Linselles »

Résultats du vote à main levée :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Nombre de suffrages obtenus : **24**

ONT OBTENU :

- Liste 1 : **24** voix soit **2** sièges
- Liste 2 : **0** voix soit **0** siège

Sont donc désignés au sein de cette structure, pour la durée du mandat, les représentants de l'assemblée suivants :

DÉLÉGUÉS	
1	Madame Isabelle POLLET
2	Monsieur Alexandre VERHELST

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la composition des représentants de la Ville au sein de l'Association des Anciens de Linselles (ADAL).

Décision :

ADOPTÉE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Alexis CABIERE



Madame le Maire,

Conseillère Métropolitaine



Isabelle POLLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 059-215903527-20260423-DELB_2026040904-DE